



 Mars 2026

Voici les principaux points échangés lors de la dernière réunion plénière du CSE du 24/03/2026 :

Points CSSCT

- **BDESE et fonctionnement de la CSSCT** : une présentation détaillée de l'outil BDESE doit être organisée en réunion préparatoire avec le service RH. Concernant la CSSCT, l'absence de compte rendu formalisé conduit à envisager la désignation d'un rapporteur et une adaptation du règlement intérieur du CSE.
- **Démarche de prévention** : la construction de la démarche de prévention PROMEOM se poursuit avec les référents sécurité.
- **Absentéisme** : les chiffres 2025 ont été présentés. Une première analyse fait apparaître des pistes d'explication qui devront être approfondies, notamment sur certains métiers particulièrement exposés.
- **Bilan accidents 2025** : une hausse du nombre d'accidents est constatée. Les accidents à composante RPS progressent fortement et représentent désormais une part importante des accidents recensés. Les accidents physiques diminuent, tandis que les accidents de trajet augmentent nettement. Des études sont en cours.
- **Effectifs et mouvements du personnel** : au 28 février 2026, l'effectif est présenté à 582 salariés soit 550 ETP .
- **Incivilités et agressions** : les modalités de déclaration sont encore en cours d'harmonisation. En 2025, 34 déclarations ont été recensées, dont 5 internes. Une présentation des procédures de gestion des incivilités est annoncée pour une prochaine CSSCT.
- **Rapport du médecin du travail** : les données 2025 mettent en évidence un niveau élevé de visites à la demande et de souffrance au travail chez les salariés du service, supérieur à celui observé dans la population BTP suivie. La fusion est identifiée comme un facteur explicatif possible, au moins en partie. Le médecin du travail fait état de difficultés pour identifier le bon interlocuteur au sein de PROMEOM.
- **Formations agression** : l'objectif annoncé est une couverture complète des salariés d'ici fin 2026. Une réflexion est engagée sur la pérennisation du dispositif pour les nouveaux arrivants et les recyclages.
- **Interventions ACOSET** : un point a été fait sur les actions réalisées et celles à venir.



Points CSE

- **Permanence** : il manque encore deux assistantes médicales pour assurer les vacances des professionnels de santé participant à la permanence.
- **Application du nouvel accord temps de travail** : une situation reste en attente concernant un passage sur 4 jours. La difficulté identifiée porte sur une plage horaire de fin de journée qui placerait la salariée en situation de travail isolé. Un travail RH est à faire pour permettre une meilleure appropriation des accords par les managers.
- **Accords signés en 2026**
 - **Prime et salaire** : la suppression de la prime de doublage des assistantes médicales a été présentée. Une réflexion a été menée pour réduire les doublages réguliers, même si cette organisation subsiste encore dans certains centres en tension d'effectifs.
 - **Accord égalité professionnelle** : une communication à destination des salariés est prévue.
 - **Don de jours** : pas d'élément particulier signalé.
 - **Accord télétravail** : pour les ex-AST, les avenants existants seront dénoncés à leur date anniversaire, avec dépôt d'une nouvelle demande ensuite. Pour les ex-AGEMETRA et MC2A, un nouveau formulaire devra également être rempli.
- **Nouvelle organisation** : plusieurs nominations et recrutements ont été annoncés ou sont encore en cours, notamment sur les fonctions de DSO, de responsable de pôle technique, de responsable PDP, de manager de pôle et de référents métiers. Une réunion globale des équipes du nouveau DSO est prévue le 9 juillet 2026.
- **ASC 2026** : de nouveaux barèmes ont été votés pour tenir compte de l'inflation, ainsi que de nouvelles prestations et offres ASC.
- **Projets immobiliers** : une présentation a été faite sur les projets actuellement à l'étude.



NOS POSITIONS – FO PROMEOM

FO a porté et défendu les positions suivantes lors de cette réunion :

- **Absentéisme** : demande que l'analyse de l'absentéisme aille au fond des causes réelles et ne se limite pas à des constats globaux. La corrélation relevée entre l'absentéisme des secrétaires médicales et l'absence et/ou carence de médecins doit être examinée sérieusement, car elle dit quelque chose de l'organisation du travail et de la charge reportée sur ces métiers.
- **Accidents du travail** : demande d'une lecture plus fine des données avec une distinction claire entre accidents du travail et accidents de trajet. FO demande également la mise en place d'indicateurs structurants, notamment les taux de fréquence et taux de gravité, afin de disposer d'un vrai pilotage de la prévention et de pouvoir comparer PROMEOM au reste de la branche.

- **RPS et accidents** : alerte tout particulièrement sur la forte progression des accidents liés aux RPS. Cette évolution est grave et ne peut pas être banalisée. Elle impose un travail de fond sur l'organisation, la charge mentale et les conditions de travail.
- **Incivilités et agressions externes** : rappelle qu'on ne peut pas se contenter d'une gestion curative une fois les situations dégradées. Il faut de la prévention primaire, de l'anticipation et des réponses organisationnelles concrètes. FO dénonce le fait que les assistantes médicales aient été laissées trop longtemps sans message type à transmettre aux adhérents sur les dysfonctionnements de PULSE et du portail, alors même qu'elles étaient en première ligne face à la colère des adhérents.
- **Médecins du travail de PROMEOM** : demande la mise en place d'un interlocuteur unique pour les médecins du travail du service. Il n'est pas acceptable qu'ils peinent encore à identifier la bonne porte d'entrée au sein de PROMEOM. Une organisation claire est indispensable pour fluidifier les demandes et éviter les pertes de temps inutiles.
- **Travail isolé et accord temps de travail** : rappelle que le travail isolé doit conduire à mettre en place de vrais moyens de prévention, et non à bloquer l'application d'un accord. Le travail isolé ne doit pas devenir un prétexte pour empêcher la mise en œuvre du nouvel accord temps de travail. FO demande qu'un travail spécifique soit engagé sur ce sujet avec la CSSCT.
- **Doublage des assistantes médicales** : opposition à ce que le doublage devienne un mode de fonctionnement habituel pour compenser des sous-effectifs. Pour FO, la réponse doit être une politique de l'emploi sur le métier d'assistante médicale, et non l'installation durable d'organisations dégradées.

FO restera pleinement mobilisée : pour obtenir une prévention à la hauteur des risques réels, faire toute la transparence sur les causes de l'absentéisme et des accidents, protéger les salariés exposés aux incivilités et refuser que les difficultés d'organisation servent de prétexte au recul des droits ou à la dégradation des conditions de travail.

Contact :

Site internet du syndicat FO PROMEOM : <https://syndicats.promeom.fr/fo/>

Adresse mail : FO@promeom.fr

Site du syndicat : <https://snfomtsie.org/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/snfomtsie/>